

## AVIS PUBLIC

### Calendrier des séances du conseil municipal 2020

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :-

Lors de sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2019, le conseil municipal a adopté sa résolution numéro 194-19 concernant le calendrier des séances du conseil pour l'année 2020 :

#### Calendrier des séances du conseil 2020

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. Toute documentation utile à la prise de décision est disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant la séance, à moins d'une situation exceptionnelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Louis Hébert

et résolu à l'unanimité des conseillers :

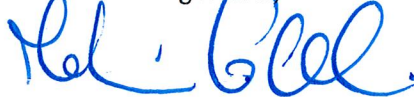
- que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2020 qui débuteront à 19 h 30 au centre communautaire les mardis suivants :

14 janvier	11 février
10 mars	7 avril
5 mai	2 juin
7 juillet	4 août
1 <sup>er</sup> septembre	6 octobre
3 novembre	1 <sup>er</sup> décembre

- qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général conformément à la loi qui régit la municipalité.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce sixième jour de novembre deux mille dix-neuf.

Le directeur général,



Martin St-Gelais